

Chaque individu est expert dans la gestion de sa santé

Martine BANTUELLE - ASBL Santé, Communauté, Participation

Par le décret du 14 juillet 1997, la Communauté française se dotait d'un outil lui permettant de définir et de mettre en oeuvre une politique de promotion de la santé. S'inspirant largement des recommandations de l'OMS, le programme quinquennal constitue le cadre dans lequel s'inscrivent actuellement les programmes et les actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être des populations.

La volonté de diversifier les stratégies d'intervention et d'augmenter la qualité des programmes se fonde sur une approche globale et positive de la santé, sur la participation active de tous les acteurs concernés et sur une utilisation des ressources en faveur de tous, dans une perspective solidaire et durable.

La promotion de la santé exige d'une part le décloisonnement interprofessionnel et institutionnel et d'autre part la mobilisation communautaire pour la production quotidienne de santé. Dans cette perspective, tous les secteurs gardent leur place et orientent leurs objectifs davantage vers le développement de la capacité experte qu'ont les individus et les collectivités dans la gestion de leur santé et de leur qualité de vie.

C'est ainsi, que les interventions éducatives vont privilégier le renforcement des ressources personnelles telles que la confiance en soi, l'estime de soi, l'image de soi, la capacité de faire des choix, ... et s'articuler avec des actions qui visent à rendre les milieux de vie (habitat, quartier, relations sociales) favorables à la santé et au bien-être des populations.

On le voit, la promotion de la santé décloisonne les champs d'action et les intervenants qui s'y impliquent et se focalise sur les besoins des personnes et de leur environnement physique, mental et social.

Au-delà, la promotion de la santé détermine une nouvelle manière de penser la santé où la communauté va devenir un levier capital. Cette nouvelle pratique repose sur une dimension locale, un repérage collectif des problèmes et des potentialités qui implique la population et qui inclut les dynamiques sociales présentes dans la collectivité, une participation directe ou représentative de tous.

Dans cette approche, la communauté devient le référent, l'espace d'émergence, le lieu de définition et de compréhension des attentes et des besoins. Ainsi, les individus manifestent leur volonté de trouver des solutions et des réponses et deviennent des agents de leur propre développement. Les professionnels ont alors essentiellement un rôle d'écoute, ils facilitent les échanges, les rencontres, ils accompagnent les démarches, ils soutiennent les initiatives.

L'OMS a défini les missions des agents de promotion de la santé comme suit : apporter des services à l'endroit même où les gens vivent et travaillent, aider les communautés à reconnaître leurs propres besoins de santé et à définir les réponses à leurs problèmes.

Par ses stratégies de développement des aptitudes individuelles et sociales, de renforcement du pouvoir de dire et d'agir et de production de conduites solidaires et citoyennes, la promotion de la santé favorise l'émergence des conditions favorables à la qualité de vie considérée dans ses aspects physiques, mentaux et sociaux.

On le constate, depuis la mise en oeuvre du décret de promotion de la santé, les actions et les pratiques évoluent et s'inscrivent de plus en plus nettement dans ces orientations, quel que soit le domaine d'intervention. C'est par l'échange des pratiques et par un effort de conceptualisation, que l'approche communautaire de la santé se fera connaître et reconnaître au même titre que les approches classiquement utilisées.